

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2025 À 19 H 15

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 18 février, à 19 h 15, le conseil municipal de la commune de ROUFFIAC, dûment convoqué le 11 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David MUSSEAU, Maire.

PRÉSENTS : David MUSSEAU, Béatrice ROY, Éric LE GALL, Emmanuel SEGUIN, Pierre RENAULT, Loïc TOUZINAUD, Virginie HITIER, Christian CHAT et Martine BLIN formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 9 membres.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Virginie HITIER

Ordre du jour

2025/02/01 - Projet location kayak-paddle :

- Appel à candidatures
- Autorisation
- Redevance

2025/02/02 - Protocole d'accord relatif à l'accès Vigifoncier : délibération

2025/02/03 - Questions diverses

2025/02/01 - PROJET LOCATION KAYAK-PADDLE : APPEL A CANDIDATURES, AUTORISATION, REDEVANCE

Monsieur le Maire rappelle les conditions du projet qui nous a été soumis, soit une période d'occupation du 1^{er} mai 2025 au 30 septembre 2028, dates imposées à maxima, sachant que l'installation ne devra rester sur site que du 1^{er} mai au 30 septembre et devra être retirée tous les ans. Le Département et Natura 2000, interrogés, n'ont opposé aucune contre-indication. Le dispositif devra être installé sur le terrain communal, à côté de la cale de mise à l'eau, à 2 mètres de la Route Départementale, sans gêner l'accès à la cale.

Monsieur le Maire précise que le projet de location kayak-paddle doit faire l'objet :

- d'un appel à candidature qui sera affiché à la Mairie pendant 2 semaines minimum,
- d'une demande d'autorisation d'occupation du Domaine Public faite par l'intéressé,
- d'une redevance qui pourrait se monter, dans un premier temps, à 500 € par saison.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et le charge de signer tout document relatif à cette affaire.

2025/02/02 - PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ACCES VIGIFONCIER : DELIBERATION

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la signature d'un protocole d'accord relatif à l'accès et l'utilisation de l'outil Vigifoncier.

Suite à la signature de la convention cadre de partenariat établie entre la SAFER Nouvelle-Aquitaine et Saintes Grandes Rives l'Agglo, les communes peuvent disposer d'un accès à l'outil Vigifoncier.

Cet outil permet d'accéder aux informations de veille foncière sur son territoire. Les informations communiquées sont classées selon 4 catégories :

- Notifications des projets de vente, issues des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) adressées à la SAFER par les Notaires ou les administrations ;
- Appels à candidature émis par la SAFER ;
- Avis de préemption réalisé par la SAFER ;
- Rétrocessions : ventes réalisées par la SAFER.

Une formation, présentant l'outil et ses modalités d'utilisation, sera proposée aux utilisateurs, suite à la signature de ce protocole d'accord.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, accepte, à l'unanimité, la signature d'un protocole d'accord relatif à l'accès et l'utilisation de l'outil Vigifoncier, et autorise Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

2025/02/03 - QUESTIONS DIVERSES

David MUSSEAU : 14 mars, à 9 heures : 1^{ère} réunion pour les travaux de l'avenue de Peuplat qui doivent débuter mi-avril. Lors de cette réunion seront évoqués les transports scolaires, les ordures ménagères et le facteur dont les trajets seront déviés.

- Travaux de voirie envisagés : rue de la Seigneurie, rue du Plantis Blanc, allée de la Figerasse, le Grand Chemin Chaussée. Les rues des Charpentières et de la Grande Métairie seront programmées ultérieurement.
- Des travaux ont été demandés pour le fossé qui inonde régulièrement l'avenue du Pradeau.

Éric LE GALL : La commission des Finances se réunira le 28/02 pour étudier les propositions budgétaires.

- Réunion du 06/02 pour les Préludes : à Rouffiac, le samedi 14 juin avec un quatuor. Possibilité d'animation avec M. & Mme CLAUSSE de Pérignac (musique + peinture) avant le concert et gracieusement, ou un marché.
- 21 juin : Fête de la musique avec un groupe et éventuellement un food-truck.
- Aire de loisirs : 1 banc va être posé.
- Le 05/02 : 2 adjudants de la Gendarmerie sont venus proposer un dispositif de vidéo-protection, projet à l'étude.
- Mise aux normes des sanitaires du bord de Charente : se charge de faire une demande de subvention au Pays de Saintonge Romane, dans le cadre des Fonds européens.
- Suivi des systèmes d'alarme et des extincteurs par l'entreprise Viaud.

Christian CHAT : il faudrait mettre des ralentisseurs rue du Petit Loubet pour faire réduire la vitesse.

Pierre RENAULT : Quels sont les résultats du recensement de la population à Rouffiac ?

- 295 habitations et 550 habitants, ce qui implique que le prochain conseil municipal sera composé de 15 membres.

Virginie HITIER : Une Chasse aux Œufs est déjà organisée à ST-SEVER par l'APE, celle prévue par Martine BLIN est annulée.

- Son mari a été sollicité pour animer une soirée APE en mars à ST-SEVER car gratuité de la salle pour toutes les manifestations. L'APE regrette n'avoir droit qu'à une seule gratuité par an à ROUFFIAC.
 - o C'est faux : pour l'APE, les salles de Rouffiac n'ont jamais été payantes. Les responsables de l'association devraient se renseigner directement en Mairie.
- Signale qu'un automobiliste s'est arrêté à hauteur d'un des enfants qu'elle garde et lui a dit bonjour. L'enfant ne connaît pas la personne. Appeler les enfants à la prudence.

Béatrice ROY : Le Salon des Producteurs et des Créateurs se tiendra les 10 et 11 mai prochains, il serait judicieux de :

- Remplacer le carreau jaune cassé depuis plusieurs mois (mur derrière le bar)
- Penser à une caméra intérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Signatures :

La secrétaire de séance, Virginie HITIER

Le Maire, David MUSSEAU